

POLE PERFORMANCE DE LA GESTION PUBLIQUE
DIRECTION DES RELATIONS HUMAINES

Ref : 78079

ARRETE

Le Président du Conseil Départemental du Loiret

Arrêté portant composition de la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail de la Maison Départementale de l'Enfance et du Centre Parental

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L251-12, L252-11 à L252-13, R252-68 à R252-70, R252-78 à R252-83 et R254-1,

Vu l'avis du Comité Technique d'Etablissement en date du 18 novembre 2021,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 17 décembre 2021,

Vu le procès-verbal du 08 décembre 2022 répartissant les sièges au Comité Social d'Etablissement au vu des résultats aux élections des représentants du personnel au Comité Social d'Etablissement et la proclamation des résultats,

Vu l'arrêté en date du 16 septembre 2025 portant composition de la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail de la Maison Départementale de l'Enfance et du Centre Parental,

Considérant que Monsieur Damien DUCROCQ, membre titulaire, représentant du personnel SUD, ne fait plus partie des effectifs de l'établissement,

Considérant que Monsieur Renaud VILLAIN, membre suppléant, représentant du personnel SUD, devient membre titulaire,

Considérant la désignation faite en date du 2 janvier 2026 par l'organisation syndicale SUD afin de pourvoir le siège vacant de membre suppléant,

Considérant que Monsieur Jacky GUERINEAU, président par suppléance, a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2026,

Considérant la nomination à compter du 1^{er} janvier 2026 de Monsieur Romaric GUYON en qualité de Directeur Général Adjoint du Pôle Citoyenneté et Cohésion Sociale,

Sur Proposition de Monsieur le Directeur général des services départementaux,

Arrête

Article 1 : L'arrêté en date du 16 septembre 2025 portant composition de la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail de la Maison Départementale de l'Enfance et du Centre Parental est abrogé.

Article 2 : La nouvelle composition des membres de la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail s'établit comme suit :

Présidence :

Présidence assurée par Madame Amélie DIETLIN, Directrice Petite Enfance – Enfance Famille.
Suppléance assurée par Monsieur Romaric GUYON, Directeur Général Adjoint du Pôle Citoyenneté et Cohésion Sociale.

Collège unique :

| ORGANISATION SYNDICALE | MEMBRES TITULAIRES | MEMBRES SUPPLEANTS |
|---|--|---|
| Liste SUD Santé-Sociaux de la Maison de l'Enfance et du Centre Parental, membre de l'Union Syndicale SOLIDAIRES | Catherine THIBAUT Maxime PAREY Lucie LE LOUARN Elodie CHERELLE Estelle AIT MANSOUR Renaud VILLAIN | David URNISI Sandrine OREO Gaëlle MARTINS Gaëtan BENABBES Baptiste FRANCESCHINI Hervé HURAUULT |

Article 3 : Le Directeur général des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis en Préfecture pour contrôle de légalité, publié sur le site internet du Département du Loiret et notifié aux personnes concernées.

Fait à ORLEANS LE

26 JAN. 2026

Le Président du Conseil Départemental
Marc GAUDET

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Président du Conseil Départemental - Département du Loiret - 45945 ORLEANS, dans un délai de deux mois suivant la date à laquelle toutes les formalités de publicité prévues au présent arrêté auront été accomplies ou d'un recours contentieux formé auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cedex 1, ou via l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois suivant la date à laquelle toutes les formalités de publicité prévues au présent arrêté auront été accomplies